

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture - 24 mai 2023

Lieu : Maison de l'environnement, site SUEZ (Branguily, GUELTAS)

Durée : 50 minutes

Nombre de participants : 7

Intervenants :

- **Anne-Sophie MOREAU** : Responsable Développement Infrastructures Grand Ouest, responsable du projet, SUEZ ;
- **Ronan ERTUS** : Directeur activités Stockage Normandie / Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire, SUEZ ;
- **Denis ARNAULD** : Directeur de territoire services aux collectivités SUEZ recyclage et valorisation Grand-Ouest ;
- **Ronan FLEHO** : Consultant 2concert.

Déroulé : 30 minutes d'exposé / 20 minutes de temps d'échanges.

Compte-rendu du temps d'échanges :

- **Pourquoi le site de Gueltas a vocation à accueillir les déchets de toute la région Bretagne ?**

Gueltas ne traite pas tous les déchets de la région Bretagne. Néanmoins c'est un site important en centre Bretagne avec une influence régionale.

La Bretagne produit **1 500 000 tonnes de déchets par an**, parmi lesquelles :

- **650 - 700 000 tonnes d'ordures ménagères** qui sont traitées par des incinérateurs situés à Rennes, Brest, Pontivy ... gérés par les collectivités locales ;
- **700 000 de déchets d'activités économiques, refus de tri et encombrants** ... qui aujourd'hui sont stockés :
 - **300 000 tonnes** de déchets bretons exportées en stockage dans les régions voisines de Normandie et des Pays de La Loire ;
 - **400 000 tonnes sont stockées** en Bretagne dont 195 000 tonnes à Gueltas.

Les capacités d'accueil du site de Gueltas ont été conçues pour accueillir et traiter les déchets en provenance du centre Bretagne et de l'Ouest de la région. Le département du Finistère par exemple ne dispose pas d'installation de stockage.

Demain, au regard des contextes réglementaire, technologique et environnemental, la solution « tout stockage » ne sera plus possible. C'est pourquoi SUEZ propose un projet de transformation de ses installations sur Gueltas pour disposer d'une offre de solutions de valorisation énergétique.

- **Dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Pontivy Communauté, SUEZ a fait une demande pour doubler l'emprise de sa surface de stockage à 40 ha. Le projet proposé comprend-il vraiment une réduction de l'espace de stockage de déchet ?**

Concernant le PLUi : suite au rapport du commissaire enquêteur en 2021 et à l'approbation du PLUi par Pontivy Communauté, la surface potentielle en zone Nd « secteur en zone Naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets » pour une a été réduite à 30 hectares au lieu des 40ha. Dans le cadre du projet, sur ces 30 ha, 20 ha seront dédiés à l'extension du centre de stockage.

Concernant la consommation d'espace agricole : Le projet ne s'implante pas sur des surfaces agricoles, mais sur des surfaces naturelles en zone Nd qui prévoient l'occupation des terrains par des installations liées à la gestion des déchets. Ces zones, propriété du groupe SUEZ, sont occupées par un exploitant agricole au travers d'une convention. Dans le cadre des démarches à venir des mesures de compensation agricoles seront proposées auprès des services de la chambre d'agriculture et des agriculteurs qui exploitent les terres de SUEZ. Ces mesures seront construites au regard de l'impact du projet sur l'exploitation de ces terrains, au titre d'une étude préalable agricole et de mesures de compensation collective agricole.

Sur l'emprise foncière prévue par SUEZ pour la construction des équipements et bâtiments comme la chaudière ou le centre de tri, il n'y aura pas de nouvelle artificialisation des sols. Les aménagements se feront sur des zones déjà construites en zone AUi (seule zone constructible). Les bâtiments déjà présents seront démolis ou restructurés pour accueillir les nouvelles installations.

- **Pourquoi ne pas prendre des terrains qui sont déjà pollués ? Plutôt que des terres agricoles ?**

La création du site de Gueltas a été possible grâce aux caractéristiques hydrologiques et géologiques considérées comme optimales pour ce type d'installation. De plus, le site existant déjà aménagé permet à la fois de bénéficier d'infrastructures comme les accès voirie et le pont bascule et d'éviter de nouvelles constructions en déconstruisant/restructurant les bâtiments actuels.

Concernant la présence du pôle de stockage : le projet a été pensé en complémentarité autour des 4 pôles évoqués. La cohérence du projet repose donc sur la possibilité d'avoir recours à un espace de stockage à proximité des installations de valorisation puisque tous les déchets ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière ou d'énergie.

- **Pourquoi le mot stockage n'apparaît pas dans l'intitulé du projet ?**

Le site de Gueltas aujourd'hui est principalement une installation de stockage. Le projet futur concerne, certes, la révision des capacités du pôle de stockage, mais surtout la mise en place des pôles de valorisation matière et énergie.

L'essence même du projet dans sa globalité se fonde sur la récupération de la matière, le tri et la production d'énergie, d'où l'accent mis sur le nom de ce projet de transformation. Le site de Gueltas se transforme donc en site de valorisation et de production d'énergies.